Pourquoi le coût des déchets augmente ?

En 2020 les dépenses de la Communauté urbaine liées à la gestion des déchets se sont élevées à 50,2 M€ (hors dépense de structure), soit 120,22 € par habitant et par an, dont 48,87 € pour la collecte. Les nouvelles mesures réglementaires relatives au tri et au recyclage ainsi que la hausse de la fiscalité sur le traitement vont peser davantage sur les dépenses jusqu'en 2025.

Aujourd'hui, la réduction de la production de déchets à la source s'impose donc à l'ensemble des collectivités et des habitants comme le seul moyen efficace d'amortir l'impact financier de l'augmentation de leurs coûts de gestion et de limiter leur impact écologique.

C'est pourquoi la Communauté urbaine muscle le volet sensibilisation et accompagnement pour inciter les habitants à moins et mieux jeter grâce à l'amélioration du tri et la promotion de solutions alternatives comme :
• La généralisation en 2021 de la mise à disposition de composteurs ;
• L'installation de bornes d'apport volontaire supplémentaires ;
• La réalisation de guides du tri et du compostage et la diffusion de conseils zéro déchets.

Dans ce contexte, même si le rythme des collectes a tendance à évoluer, sur le territoire de GPS&O comme ailleurs, ces changements n'allègent pas la note fiscale. Il n'y a pas d'effets directs car la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne finance pas que la collecte. Elle englobe également toute la chaîne : les actions de prévention, la distribution de bacs, l'installation de bornes d'apport volontaire, le fonctionnement des déchèteries et surtout les traitements des déchets (tri, recyclage, compostage, incinération et enfouissement), de loin le poste le plus élevé. Or, les taxes nationales sur les traitements des déchets vont augmenter fortement jusqu'en 2025. À titre d'exemple, à partir de 2021, le coût moyen de l'incinération passe de 3 € à 8 €/T et celui de l'enfouissement : de 18 € à 30 €/T. Le surcoût global de la gestion des déchets est estimé à 2,5 M€ en 2025.

